

Cours obligatoires pour les propriétaires de chiens

La FRC à l'heure du bilan avec Jean Gonus



Propos recueillis par G elle Xantippe

Photos: Madeline Berger

En mati re d' ducation canine, la F d ration Romande de Cynologie (FRC) a toujours  t  en avance sur son temps. Bien avant l'introduction des cours obligatoires de quatre heures de th orie et quatre heures de pratique exig s pour chaque propri taire de chien par l'OVF depuis septembre 2008, la FRC proposait depuis plusieurs ann es d j  des formations exigeantes et compl tes   ses moniteurs, ainsi qu'une palette de cours de haut niveau   l'intention des conducteurs fr quentant ses clubs. Elle a  galement  t  la premi re, en Suisse romande,   offrir des classes de socialisation des chiots et des cours d' ducation r serv s aux adolescents: formation de base

essentielle pour permettre   tout chien de s'int grer dans notre soci t  et de progresser dans ses apprentissages.

Pr sident de la FRC, Jean Gonus dresse pour nous un  tat des lieux des cours obligatoires demand s par Berne,   travers l'exp rience v cue au sein de ses clubs.



Monsieur Gonus, la FRC a toujours vir  en t te en mati re de formation et de cours canins en Suisse romande, pourquoi?

Attentifs   ce qui se passait sur les terrains et dans la vie de tous les jours, plusieurs responsables de nos clubs, moniteurs canins et cynologues ont tr s vite compris qu'il fallait offrir aux propri taires de chiens de famille des cours sp cifiques leur permettant de tout mettre en  uvre pour que leurs compagnons   quatre pattes se conduisent de mani re  quilibr e et sociable dans la vie quotidienne, que ce soit dans leur relation avec l'homme ou au niveau des interactions avec leurs cong n res ou autres animaux de compagnie.

Mais pour atteindre cet objectif, il  tait essentiel que les formateurs eux-m mes,

au sein de ses clubs, bénéficient d'un cursus complet.

Ainsi, grâce à l'immense travail réalisé depuis plus de dix ans par un petit groupe de cynologues, la FRC a donc mis en place, dès les années 2000, des formations spécifiques, lesquelles sont aujourd'hui reconnues par l'OVF et certifiées Eduqua.

Les cours auxquels sont soumis les propriétaires de chiens depuis 2008 sont, dans nos clubs, dispensés par des moniteurs canins compétents, qui ont eux-mêmes suivi un programme de formation complet, pluridisciplinaire et en adéquation parfaite avec le programme imposé par l'OVF.

La qualité de l'enseignement dispensée dans chaque club fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation régulière, afin d'en garantir le niveau.

Cela fait maintenant un peu plus de deux ans que les propriétaires de chiens sont soumis aux cours obligatoires. Comment réagissent-ils sur les terrains?

Les propriétaires qui se présentent spontanément dans nos clubs pour commencer par y suivre les cours chiots et ados ont une excellente base pour passer ensuite les quatre heures obligatoires de pratique imposées par Berne. Ils atteignent donc facilement les objectifs fixés.

C'est un peu plus difficile pour les personnes qui viennent nous trouver uniquement pour suivre ces quatre heures, car elles-mêmes et leurs chiens ne bénéficient pas de cet acquis et n'ont pas été sensibilisées à l'importance qu'il y a de donner au chien une bonne éducation de base. Nous avons, parfois aussi, un peu plus de difficulté avec des propriétaires de chiens de petite taille qui ne comprennent pas toujours l'utilité de ces cours. En général, ce sont des personnes qui vivent en ville,

qui ne lâchent pas leurs chiens ou qui ont très peu de contact avec d'autres propriétaires de chiens.

Mais, en règle générale, on constate que les conducteurs sont de bonne volonté et jouent le jeu. D'ailleurs plusieurs d'entre eux, à l'issue des cours, désirent continuer pour approfondir leurs connaissances et, pourquoi pas, pratiquer avec leurs chiens des disciplines plus spécifiques, comme l'agility, le sanitaire, le flair ou l'obédience.

Indépendamment de l'aspect pédagogique, quel est le rôle du moniteur canin vis-à-vis de ces propriétaires qui ne sont pas nécessairement des cynologues dans l'âme?

Il faut beaucoup motiver les gens, les entourer, les aider à progresser, les encourager, faire un gros travail d'accompagnement, de sensibilisation, d'éveil.

Depuis que ces quatre heures obligatoires existent, est-ce que les professionnels du chien - je pense par exemple aux éleveurs - jouent le jeu en prenant soin de socialiser leurs chiots et de renseigner les futurs acquéreurs sur les démarches à suivre?

Oui. La plupart des éleveurs, en tout cas en Suisse, n'ont pas attendu la loi pour tout faire afin que leurs chiots aient un bon départ dans la vie. Certains suivent les classes chiots chez nous avec leurs portées. Beaucoup de responsables de refuge, lorsqu'ils en ont le temps et les moyens, font appel aux moniteurs canins pour donner une éducation de base aux chiens qu'ils accueillent avant de les replacer chez de nouveaux propriétaires. En revanche, si un propriétaire de chien acquiert son compagnon auprès d'éle-

veurs étrangers, il y a de fortes chances que ces derniers ne puissent pas le renseigner sur les lois en vigueur dans notre pays.

D'ailleurs, nous avons encore pas mal de propriétaires qui ont acquis leurs premiers chiens avant d'avoir fait leurs cours théoriques, alors que la loi exige que tout nouveau propriétaire fasse ces quatre heures de sensibilisation avant l'achat de l'animal. Mais nous avons une certaine marge de tolérance. L'important est qu'ils suivent ces cours et que les chiens soient bien dans leur peau et leur tête.

Avez-vous beaucoup de familles qui se présentent sur vos terrains?

On pratique l'ouverture en accueillant tout le monde, y compris les enfants qui apprennent eux aussi, sous le contrôle d'un adulte, à s'occuper de leur compagnon. Ensuite, c'est un des membres adultes de la famille qui passe le test des quatre heures. L'avantage dans tout cela est que toute la famille s'investit, travaille avec le chien dans la même direction, avec une même philosophie, ce qui est très bien, surtout pour le bien-être du chien. Nous voyons arriver avec une grande satisfaction de plus en plus de familles possédant des petites races, alors qu'il y a quelques années encore, nos clubs étaient essentiellement fréquentés par des propriétaires de chiens de grande et moyenne tailles.

Comment toucher les propriétaires de chiens qui ne suivent pas encore ces cours obligatoires, soit parce qu'ils mettent les pieds au mur, soit parce qu'ils ignorent tout de cette loi.

A mon sens, c'est un travail à long terme et à tous les niveaux. Outre les campagnes d'informations conduites sur le plan fédéral, cantonal et communal, il est essentiel que tous les professionnels

CHABADOG SA

Route de Montheron 2
1053 CUGY
tél. 021 732 1839
fax 021 732 1836

**ALIMENTATION ET ACCESSOIRES
POUR CHATS ET CHIENS**

Nouveau: Belcando, Leonardo



Hill's, Eukanuba, Royal Canin, Biomill, Pedigree Pal, Proplan, Iso-cat, Iso-dog, Bosch, Regal, Shurgain, Nutro Choice, etc.



**Le club d'éducation pour vos compagnons
à 4 pattes de toutes races.**

(Classes chiots, ados, formations obligatoires, club et compétition)

Situé à Vufflens-la-Ville.

Renseignements et inscriptions: **079 214 04 59** www.cynovenoge.ch

du chien - vétérinaires, éleveurs, refuges, associations, fédérations, moniteurs canins, médias spécialisés - fassent leur travail en sensibilisant les futurs propriétaires, en appliquant les lois et règlements en vigueur, en informant. Je pense que c'est une question de temps. Et il y aura toujours des réfractaires, au même titre que les propriétaires qui ne déclarent pas leurs chiens bien que ce soit obligatoire dans notre pays.

A votre sens, comment vont évoluer ces cours dans les années à venir?

Je regrette tout d'abord qu'une loi fédé-

rale unique sur les chiens n'ait pas vu le jour. Tout aurait été tellement plus simple. Mais je pense aussi que si les conducteurs jouent le jeu, apprennent à connaître et maîtriser leurs chiens quelles que soient les circonstances, respectent l'environnement, la propreté aussi bien dans les villes que dans les zones agricoles, que leurs chiens ne créent pas de souci aux promeneurs, aux paysans et à leur bétail, à la faune sauvage, les lois devraient finir par s'assouplir. Ce message, nos moniteurs ne cessent de le répéter à celles et ceux qui fréquentent les cours et nos clubs.

Il y a encore du travail, car il faut précisément toucher tous les propriétaires qui ne font pas encore la démarche de venir suivre les cours imposés par Berne. Mais j'ai bon espoir que la situation s'améliore, ne serait-ce que par le bouche à oreille entre les propriétaires et amis des chiens, car je ne connais personne qui soit insensible à un chien sociable, bien éduqué, calme, qui répond au rappel, marche en laisse sans tirer et que l'on n'aperçoit pas lorsqu'il est couché sous une table.



En direct avec Jean-Daniel Meyland, précurseur des formations canines à la FRC.

Vice-président pendant trente ans de la Fédération Romande de Cynologie, lui-même distingué cynologue, juge expérimenté, formateur de moniteurs et moniteur canin, Jean-Daniel Meyland est l'un des acteurs principaux de l'équipe ayant œuvré à la mise en place et à l'application, au sein de la FRC, de plusieurs cursus de formation exigeants et complets réservés aux éducateurs canins eux-mêmes chargés de délivrer un enseignement aux propriétaires de chiens.

Rappelons que l'enseignement délivré par la FRC est certifié Eduqua.

Monsieur Meyland, qu'est-ce qui vous a conduit à mettre sur pied une série de cours à l'intention de vos moniteurs d'éducation canine?

Face à une profonde mutation de la cynologie qui peut s'appuyer depuis une vingtaine d'années déjà sur différentes études et recherches menées sur le comportement canin et l'éthologie en particulier, nous en avons assez de voir de pauvres

chiens mal socialisés, livrés à eux-mêmes et des propriétaires de chiens de famille victimes du manque de connaissances théoriques et pratiques de certains éducateurs canins. Nous nous sommes donc réunis une petite équipe et nous avons créé en Suisse romande, en parallèle des classes de jeu et d'éducation pour chiots, ainsi que des cours pour les ados, la première formation d'éducation canine complète et équilibrée à l'intention des moniteurs de nos clubs, le fameux MEC. Après la mise en place des structures du cursus totalisant une centaine d'heures d'enseignement théorique et pratique, la première volée d'étudiants a reçu son MEC en 2000. Nous avons réédité l'opération chaque année et dû, face à l'immense succès que remportaient ces cours, doubler les effectifs en 2004.

Nous avons d'ailleurs présenté à plusieurs reprises ce cours aux vétérinaires cantonaux et à différentes autorités communales, cantonales et fédérales liées au monde du chien, qui l'ont toujours accueilli avec beaucoup d'intérêt.

Au fur et à mesure des années, avec le

concours de spécialistes, nous avons amélioré, enrichi le cours et développé d'autres filières d'enseignement, à l'exemple de l'ATC qui forme des auxiliaires en thérapie comportementale.

De plus, tous nos moniteurs d'éducation canine au bénéfice du MEC sont désormais obligés de suivre également une formation pour adultes.

Comment avez-vous négocié le virage des cours obligatoires imposés par Berne dès 2008 aux éducateurs canins eux-mêmes chargés de délivrer les fameuses quatre heures de théorie et de pratique aux nouveaux propriétaires de chiens?

Comme nous avons mis sur pied une structure à la fois rigide, exigeante et évolutive reposant sur un enseignement délivré par des intervenants tous spécialistes dans les domaines pédagogiques qui sont les leurs, nous étions quasiment prêts lorsqu'il a fallu adapter notre enseignement en fonction des exigences dictées par l'OVF. Nous avons enrichi notre

cours MEC d'une quarantaine d'heures et envoyé tout le dossier à Berne qui nous a aussitôt donné le feu vert. Nous avons donc été les premiers en Suisse romande à pouvoir offrir aux éducateurs canins la formation exigée par Berne les autorisant à dispenser les quatre heures obligatoires aux propriétaires de chiens.

Comment réagissent les propriétaires face à ces quatre heures obligatoires?

Si l'on se réfère aux questionnaires distribués dans tous nos clubs aux personnes qui viennent faire ces cours, on constate que la majorité d'entre elles est contente de suivre cette formation. Il y a un petit 5% de mécontents qui, à n'en pas douter, représente la frange de propriétaires estimant qu'elle a toujours eu des chiens et qu'elle ne voit pas l'utilité de suivre des cours.

On constate aussi avec satisfaction que beaucoup de propriétaires, désireux de développer leurs connaissances, continuent après les quatre heures et deviennent membres de nos clubs. C'est d'ailleurs le but de l'opération. Car ces quatre heures ne sont de loin pas suffisantes pour socialiser et/ou éduquer parfaitement un chien. Tous les apprentissages demandent du temps, de la patience et une rigueur dans le travail. Ces quatre heures doivent avant tout être considérées comme un cours d'éveil, de sensibilisation. Elles doivent apporter du plaisir au maître et à son chien et leur donner confiance.

Nos moniteurs canins ne sont pas là pour ennuyer les gens, mais bien pour leur permettre de partager leur savoir, pour leur donner envie de poursuivre des activités avec leurs chiens dans une ambiance

détendue. Nous avons énormément de personnes qui viennent travailler en famille, avec plusieurs chiens. Nous accueillons aussi des éleveurs avec leurs nichées. Nous voyons aussi arriver avec une grande satisfaction sur nos terrains de plus en plus de petits chiens, tout simplement parce que leurs propriétaires ont découvert le plaisir de partager une activité avec leur compagnon.

Les chiffres sont là pour en témoigner: en 2009, quelque 2000 personnes se sont présentées pour les cours dans nos clubs, en 2010 il y en avait 7000.

L'enseignement proposé par la FRC, aussi bien au niveau des moniteurs canins que des cours à l'intention des propriétaires de chiens est de qualité. Il est complet et équilibré. Pensez-vous qu'il y a encore des points à améliorer?

On peut toujours tout améliorer, compléter. Mais, dans leur ensemble, les cours sont de haut niveau. Notre objectif aujourd'hui est de maintenir cette qualité pour les propriétaires de chiens, mais également de proposer des formations *upgrade* et *post grade* à nos moniteurs, ainsi qu'une palette attractive de cours et d'activités canines aux membres de nos clubs.



Petit rappel: quatre heures de théorie

Avant d'acquérir un chien, les futurs détenteurs ont le choix entre deux démarches possibles:

1. S'ils ont déjà possédé un chien, ils n'ont pas besoin de suivre les quatre heures de théorie. Mais ils doivent en fournir la preuve (carnet de vaccination du chien, inscription du chien dans la commune de domicile, coordonnées de la micro ship, inscription à un club d'éducation canine, etc.).
2. S'ils n'ont jamais possédé de chiens, ils ont l'obligation, avant d'acquérir leur futur chien, de suivre les quatre heures de théorie dispensées par un moniteur canin agréé par Berne. Ils doivent être en mesure de fournir une attestation de compétences signées par ce dernier, qui prouve qu'ils ont suivi cette formation et acquis des connaissances sur la manière de détenir et de traiter les chiens.

Quatre heures de pratique

La personne qui assume la garde du chien (le détenteur) doit présenter, dans l'année qui suit l'acquisition du chien, une attestation de compétences certifiant qu'elle a suivi avec son chien les quatre heures de pratique, qu'elle a le contrôle

de son chien dans les situations de la vie quotidienne. Cette attestation doit être signée par le moniteur canin agréé par Berne.

Directives cantonales

Attention, car indépendamment de l'application de la loi fédérale, certains cantons ont leur propre règlement en matière de chiens, notamment en ce qui concerne la détention de chiens considérés comme potentiellement dangereux (cours d'éducation supplémentaires, test d'aptitude à conduire et contrôler son chien, interdiction de détenir certaines races, etc.). Par conséquent, avant d'acquérir votre futur compagnon, prenez soin de vous renseigner auprès des services vétérinaires de votre canton, auprès de votre commune de domicile, des fédérations canines et cynologiques ou des formateurs canins.

Pour tout renseignement complémentaire sur les cours et formations dispensés par la FRC: son site internet www.cynofrc.ch ou à institut@cynofrc.ch